

Retraités avec les actifs dans l'action contre l'austérité

Jeudi 9 avril

Grève interprofessionnelle et Manifestation à 13 h Place d'Italie en direction de l'Assemblée Nationale

- ♦ à l'appel des organisations CGT, FO, Solidaires
- ♦ à l'appel des organisations syndicales de la Fonction Publique CGT, FO, FSU, Solidaires, FA-FP
- ♦ à l'appel des organisations syndicales de retraités CGT, FO, FSU, Solidaires

Retraités

SOMMAIRE

1. **Éditorial**
2. **Mgen alerte**

N° Commission paritaire 1015S05547 N° ISSN en cours. Hebdomadaire prix de vente 2 euros. Abonnement 12 euros. Edité par section académique de Snes de Versailles (Syndicat national des enseignants du second degré) 3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil cedex - Tél. : 08 03 11 11 84. Directeur de publication David Raffoldi. Imprimé par l'imprimerie spéciale du Snes



Le 17 mars, plusieurs milliers de retraités ont manifesté à Paris. Ils se sont mobilisés aussi à Lyon, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Dijon... Certains départements ont fait le choix du 1er avril.

La dynamique unitaire créée depuis la manifestation nationale du 3 juin maintient la pression; elle a aussi forcé le mur du silence entretenu jusque là par différents medias.

Oui, les retraités continuent de revendiquer des mesures de progrès et de justice sociale. Alors que les dividendes des actionnaires se portent bien, ils savent concrètement ce que signifie l'austérité: baisse du pouvoir d'achat avec l'objectif de diminuer encore le montant des pensions, réduction des services publics, accès aux soins toujours plus onéreux, coût souvent très lourd des difficultés liées au grand âge; le chômage et la précarité n'épargnent pas leur entourage.

Les 9 organisations de retraités se retrouvent mercredi 8 avril pour examiner les modalités de la poursuite de l'action.

Et sans attendre, jeudi 9 avril, les retraités sont appelés à se mobiliser au côté des actifs du public et du privé, au côté des fonctionnaires. Parce que la lutte commune est nécessaire pour faire entendre les vrais besoins économiques et sociaux à satisfaire et obtenir d'autres mesures.

Martine Beaulu-Barlier

ADHÉRENTS DE LA MGEN: INTERVENEZ

La lettre électronique du SNES national a déjà diffusé le 26 mars un dossier informatif et la position adoptée par le SNES, tant sur la démarche de la MGEN que sur le contenu des premiers éléments connus du projet de refonte de la politique de la mutuelle. Pour celles et ceux d'entre vous qui n'ont pas d'abonnement internet et en complément d'information, nous apportons quelques précisions.

Le Snes prend position

Les Commissions administratives académiques du SNES de Versailles et de Créteil, constituées de représentants des actifs, des retraités et des courants de pensée, ont adopté à l'unanimité, chacune de son côté, une motion protestant contre l'absence de démocratie et ce qui apparaît comme une rupture avec les valeurs mutualistes.

A son tour, la Commission Administrative Nationale des 24 et 25 mars, où siègent des délégués des académies et des courants de pensée a adopté la position suivante:

"Le 11 Avril prochain, la MGEN proposera à son AG extraordinaire de valider le projet de refonte de sa politique mutualiste qu'elle prépare depuis plusieurs mois. Mais en l'absence d'informations publiées dans la revue nationale "Valeurs Mutualistes", seule une petite partie des adhérents a eu partiellement connaissance du projet de refonte qui est en rupture avec les principes de solidarité mutualiste.

En effet, le projet vise à mettre en place des cotisations différenciées en 4 niveaux en matière de santé et en 5 niveaux en matière de prévoyance, chaque niveau correspondant à des prestations différentes.

Le SNES dénonce l'opacité entretenue dans le processus de décision.

La FSU a récemment interpellé le Président de la MGEN. Elle publiera sur son site le courrier qu'elle lui a envoyé ainsi que la réponse de la MGEN.

Dans l'immédiat, le SNES appelle ses adhérents à interpellier à leur tour les administrateurs de la MGEN et les délégués à l'AG du 11 avril. Une information de tous les adhérents et un débat contradictoire s'imposent avant toute prise de décision."

S'adresser à la Mgen

En l'absence de toute adresse postale ou électronique de la MGEN nationale, vous pourrez vous adresser avant le 11 avril, à votre section départementale soit par courrier postal soit par courriel aux adresses suivantes selon votre département:

- ◆ contact78@mgen.fr
- ◆ contact91@mgen.fr
- ◆ contact92@mgen.fr
- ◆ contact95@mgen.fr

Il peut suffire de personnaliser le texte national.

Quelques rappels, les difficultés auxquelles est confrontée la MGEN: la pression des directives européennes a doublé le poids des taxes, la concurrence acharnée des assurances privées fait jouer à plein les lois du marché, le démantèlement de la Sécurité Sociale impose des charges nouvelles pour contenir la baisse des remboursements ; dans le même temps, l'insuffisance des salaires oriente particulièrement les jeunes enseignants vers des contrats moins chers mais à la couverture plus limitée.

En imposant aux employeurs du secteur privé de financer au moins 50% de la complémentaire santé devenue obligatoire pour les salariés, l'Accord National Interprofessionnel de janvier 2013 fait perdre des adhérents à la mutuelle et favorise les grands groupes privés et les institutions de prévoyance.

Les mesures déjà mises en oeuvre: augmentation de la cotisation des seuls retraités il y a quelques années ; un contrat MGénération pour les jeunes enseignants et une cotisation moins importante pour les moins de 30 ans.

Le projet de refonte globale de l'offre mutualiste: il s'agirait de mettre en place des cotisations différenciées en 4 niveaux pour la santé et de 5 niveaux pour la prévoyance, chaque niveau correspondant à des prestations différentes.

Pour ce qu'on en sait, le niveau 1 serait relativement bas (offre d'appel pour séduire les entrants dans le métier), le niveau 2 correspondrait à une offre d'équilibre, le niveau 3 serait l'offre de référence qui correspond à l'offre globale actuelle, le niveau 4 offrirait une meilleure prise en charge (lunetterie, prothèses dentaires, dépassements d'honoraires...) à ceux qui seraient prêts à payer plus cher (offre intégrale).

Avec des taux de cotisation allant de 3,92% à 4,15%, **les retraités cotiseraient toujours plus que les actifs (de 2,38% à 3,32%) avec deux niveaux de partition selon qu'ils ont plus ou moins de 70 ans. Une augmentation importante des cotisations des actifs de plus de 50 ans et des retraités de plus de 70 ans serait envisagée.** Les cotisations enfants seraient également réévaluées afin de limiter l'écart entre la consommation et la cotisation.

L'individualisation de l'offre de santé et de prévoyance viderait de son contenu le principe de solidarité entre malades et bien portants, entre les générations, entre catégories de personnels que défend par ailleurs la MGEN.

C'est un facteur de cohésion sociale, fondement de la Sécurité Sociale, qui s'est traduit par une offre globale pour tous comprenant santé et prévoyance, financée de la même manière, en pourcentage du salaire.

Le choix de société que représente "chacun paye selon ses moyens et reçoit selon ses besoins" doit continuer à orienter les décisions de la mutuelle.